



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 8 décembre 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 décembre 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme HERDUAL), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), THIEBLIN, M. BRUEY, Mme CHAPUIS, M. DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme GARBAY (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), M. FAUVEL (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), Mmes DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE).

Étaient excusés : M. GOSSELIN (a donné procuration à M. LAFOURCADE), M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), MM. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA), MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à Mme GARBAY), HERDUAL (a donné procuration à Mme COURROS), GORGES-LANDES (a donné procuration à M. FAUVEL), M. LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS) Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance F

Délibération n°3

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – CCPT – Projet de délibération – Zone d'activités de JUNCA – parcelle communale - servitude

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement de la ZA de Junca porté par la Communauté de Communes du Pays Tarusate, un petit linéaire de la voirie d'accès a été réalisé sur la parcelle AK n°167, appartenant à la commune. Il précise que les réseaux desservant la zone passent également sous la voirie ou en accotements de celle-ci, conformément au plan joint.

Par suite, la Communauté de Communes demande à la commune de Tartas l'établissement d'une servitude de passage et de réseaux afin de permettre l'accès et la desserte des lots de la zone.

Cette servitude est consentie par la Commune de Tartas à titre gratuit.

Il est proposé à notre assemblée :

- d'approuver la constitution d'une servitude de passage de réseaux ainsi qu'une servitude de passage au profit de la Communauté de Communes du Pays Tarusate, sur la parcelle cadastrée section AK n°167 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes ainsi que tout acte ou document se rapportant à la servitude sur la parcelle cadastrée section AK n° 167

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

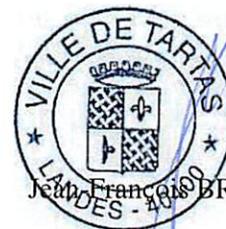
A l'unanimité

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage de réseaux ainsi qu'une servitude de passage au profit de la Communauté de Communes du Pays Tarusate, sur la parcelle cadastrée section AK n°167 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes ainsi que tout acte ou document se rapportant à la servitude sur la parcelle cadastrée section AK n° 167,

PRECISE que les éventuels frais concernant cette servitude seront à la charge de la Communauté de Communes

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES